

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 15 SEPTEMBRE 2022

Par suite d'une convocation en date du 08 septembre 2022, affichée le 08 septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 15 septembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	19
Représenté :	8
Votants :	27

Etaient présents : Mmes et MM Claire ADAM, Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Anne-Lise DURAND, Florent GAUROIS, Philippe GOFFART, Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Bernard SADY, Gérard TRUTAT,

Absents ayant donné procuration : Mme Emeline DE BRUIN à M. Roland BROQUET, M. Johann DE BRUIN à Mme Maggy CARON, Mme Sabrina GUYON à Mme Claire ADAM, Alain NOUGARET à M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL à Mme Christie DEZERT, Mme Agnès RAGOT à Mme Sophie MASSIASSE, M. Pascal RANC à Mme Vanessa CHEVALLIER, Mme Sylvie VELUT à Mme Séverine BROQUET.

Absents : Mme Eléonore De FRESCHVILLE, M. Julien GOFFART.

Secrétaire de séance : Mme Claire ADAM

#### Délibération n°

2022\_D\_137

**Objet de la délibération : Réagencement et rénovation des sanitaires à l'école primaire Jean Moulin d'Aix-en-Othe**

Monsieur le Maire :

#### ↳ Rappelle :

- La délibération n° 2020-164 en date du 10 décembre 2020 validant le projet de réhabilitation de l'école Jean Moulin (sanitaires, huisseries, accès PMR) et sollicitant une subvention au titre de la DETR 2021,
- La délibération n° 2022-032 du 10 mars 2022, confiant la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude 3IA de Troyes pour les travaux de restructuration des sanitaires de l'école Jean Moulin.

#### ↳ Propose à l'Assemblée 3 projets déposés par le Maître d'Œuvre :

- Solution 1 : réfection ponctuelle et localisée à certains ouvrages pour limiter le coût et la durée des travaux (montant : 95 000 € H.T.),
- Solution 2 : agrandissement du bloc sanitaire de façon à rendre les locaux moins exigus et augmenter la capacité en appareils sanitaires (montant : 170 000 € H.T.),
- Solution finale : réfection complète et comprenant en complément le remplacement des portes intérieures ainsi que la réfection du carrelage (montant : 125 000 € H.T.).

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ **RETIENT** la solution finale du 21/06/2022, d'un montant de 125 000 € H.T., comprenant la réfection complète et le remplacement des portes intérieures ainsi que la réfection du carrelage.

▶ **DIT** que les crédits prévus au budget AVP 2022, opération n°53 (école primaire) sont suffisants.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

